

Déroulement de l'épreuve pratique Permis B

Quels sont les enjeux préparatoires à la formation au permis de conduire ?

Aujourd'hui conduire n'est plus un simple plaisir mais un vrai enjeu sociétal notamment pour les jeunes ruraux, le permis est quasiment indispensable pour préparer son avenir professionnel, personnel, social... Toutefois, encore trop d'idées reçues fausses entourent le précieux sésame. Une vraie formation, encadrée par des enseignants diplômés est indispensable. En effet, l'activité de conduite demande un réel apprentissage et un vrai travail intellectuel qu'il faut apprendre à maîtriser, et pour ce faire la formation est indispensable.

Les jeunes conducteurs sont malheureusement toujours et encore les premiers tués sur la route, c'est pourquoi l'apprenti conducteur devra être un vrai acteur de sa formation, afin de prendre conscience des risques qu'il encoure et qu'il peut faire courir aux autres usagers sur la route. Le nouveau programme de formation (REMC) permet aux formateurs et aux apprentis conducteurs de mettre en place les savoirs, savoirs-faire, savoirs-être et savoirs-devenir nécessaires pour devenir un conducteur sûr et responsable. Une formation à la conduite de qualité est indispensable aujourd'hui afin de former les conducteurs de demain et ainsi réduire le nombre d'accident mortel ou corporel sur la route, encore trop nombreux.

Déroulement de la formation :

À la suite de votre inscription, vous pouvez alors commencer votre formation théorique selon votre choix de forfait lors de l'inscription. Pour le permis B, des cours thématiques ont lieu avec moniteur sur les grands thèmes de la sécurité routière (Alcools, stupéfiants, vitesse...) sur demande. Durant votre formation nous suivons votre progression grâce à nos différents logiciels (Editab, Pcquizz, Prépacode). Dès que vous le souhaitez et après avoir vérifié vos différents résultats nous vous accompagnons pour vous inscrire à l'examen du code de la route. À la suite de votre réussite à l'examen du code de la route, vous pouvez commencer votre formation en conduite. Cette formation en conduite, se fera de manière progressive afin de maîtriser correctement votre véhicule, jusqu'à être capable de circuler en toute sécurité pour vous même et pour les autres. Cette progressivité intégrera des situations de conduite différentes et adaptées à votre niveau, la formation intégrera notamment des situations de conduite sur voie rapide par exemple, de nuit ou par intempéries même en cas de chute de neige. Afin de vous permettre d'appréhender de manière plus sereine les difficultés de la route dans votre vie de futur conducteur. Vous serez évalué à plusieurs reprises tout au long de votre formation. Lorsque votre niveau de formation sera suffisant, vos moniteurs vous proposeront une date d'examen au permis de conduire.

La validité du code de la route est indispensable pour se présenter à l'examen.

Déroulement de l'examen :

L'épreuve débute par l'accueil du candidat et le contrôle d'identité. Le livret d'apprentissage est requis pour les conduites supervisées et accompagnées. L'examineur sera amené à effectuer le contrôle de ces documents avant le début de l'examen. Le candidat est évalué sur un parcours qui comporte des passages en et hors agglomération. L'examineur va vérifier la capacité de l'élève à déceler les changements de contexte sur la route et à s'y adapter. Dans tous les cas il faudra conduire de façon autonome et à allure adaptée à l'environnement sur route et sur autoroute. L'examineur va vous donner des instructions directionnelles simples. Il est possible que le candidat ne comprenne pas ou qu'il n'ait pas entendu ce qu'il lui a dit, dans ce cas il ne faut surtout pas hésiter à faire répéter l'examineur. L'examen contient également une vérification du véhicule intérieure ou extérieure à laquelle est associée une question réglementaire et enfin une question sur les premiers secours. Le candidat devra également effectuer un arrêt de précision selon les consignes de l'examineur. Enfin vous devrez réaliser une manœuvre en marche arrière : La réalisation d'une des 6 manœuvres en marche arrière choisie par l'examineur qui détermine le moment (marche arrière en ligne droite ; marche arrière en arrondi ou en angle ; rangement en créneau ; rangement en épi ; rangement en bataille ; demi-tour) On jugera le candidat sur huit domaines de compétence : utiliser les commandes,

SAS AE DUCHANOY – 16, esplanade Charles de Gaulle – 70200 Lure

Tél : 03.84.30.26.68 – contact@duchanoy.fr – www.duchanoy.fr

SAS au capital de 120 000 € - NAF 8553 Z – Siret : 751 541 988 00018

Prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. Il faut un minimum de 20 sur 31 points pour être reçu à l'examen. Les résultats seront transmis par internet en principe dans un délai de 2 jours suivant votre passage.

En cas de réussite, le candidat recevra un certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) portant la mention favorable. Il est valable 4 mois en attendant la délivrance de son permis de conduire, que le candidat devra demander sur le site ANTS.

ABDI RIHYANE SADEK		B Pratique
DATE 17/07/2024	AUTO-ÉCOLE DUCHANOY LURE	RÉSULTAT EXAMEN Favorable - 29 point(s)
CENTRE D'EXAMEN LURE B (I) SOUS PREFECTURE	EXAMINATEUR 03036	

Bilan de compétences

Connaître et maîtriser son véhicule Niveaux d'appréciation

Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	<input type="checkbox"/>	0	1	2	<input type="checkbox"/>
Effectuer des vérifications du véhicule	<input type="checkbox"/>	0	1	2	3
Connaître et utiliser les commandes	E	0	1	2	3

Appréhender la route

Prendre l'information	E	0	1	2	3
Adapter son allure aux circonstances	E	0	1	2	3
Appliquer la réglementation	E	0	1	2	3

Partager la route avec les autres usagers

Communiquer avec les autres usagers	E	0	1	2	3
Partager la chaussée	E	0	1	2	3
Maintenir les espaces de sécurité	E	0	1	2	3

Autonomie, conscience du risque

Analyse des situations	0	0,5	1
Adaptation aux situations	0	0,5	1
Conduite autonome	0	0,5	1

Conduite respectueuse

Conduite économique et respectueuse de l'environnement	<input type="checkbox"/>	0	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Courtoisie	<input type="checkbox"/>	0	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Résultat

Total général	FAVORABLE 29
---------------	---------------------

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

✓ **Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.**
Ce document vaut comme titre de conduite pendant quatre mois à partir du 11/08/2022.

NOM, Prénom	NEPH	Votre résultat	
Boudier, Amand	983354655983	Favorable	
Date d'examen	Catégorie	Examineur-trice	Code(s) spécifique(s)
11/08/2022	B	inspecteur_B	78 Limité aux véhicules à changement de vitesse automatique, 01.01 Lunettes

Attention : le certificat d'examen du permis de conduire est valable sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical et ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B).

VOTRE RÉSULTAT

Le présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre pendant un délai de quatre mois, en attendant la remise du titre définitif, soit à dater du jour de l'examen, soit à compter de vos 18 ans si vous avez réussi votre épreuve avant cette date anniversaire (catégorie B, filière AAC uniquement), soit à compter du jour indiqué dans la mention « Vaut titre de conduite à compter du ... » si celle-ci est renseignée soit, pour les candidats aux catégories D ou DE qui bénéficiant des dispositions relatives à l'âge prévues aux articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports ont passé l'épreuve en circulation du permis de conduire sans avoir atteint l'âge de 24 ans révolus, après obtention de la formation initiale minimale obligatoire (FIMO) mentionnée à l'article R. 3314-5 du code des transports, dans un délai inférieur à un an suivant la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-28 du code des transports.

Toutefois ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité. N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, vous êtes un conducteur novice, soumis à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.

Des mentions additionnelles ou restrictives peuvent être indiquées sous forme codifiée sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

RENSEIGNEMENTS

- Sur www.securite-routiere.gouv.fr
- Auprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire.

 Jeune conducteur, c'est 0 verre d'alcool. N'oubliez pas de désigner votre SAM !